

Les Solutions de Répit

S'occuper à domicile de son parent ou de son conjoint est un engagement de longue haleine souvent sans répit. Dans certains cas, il devient impossible de réaliser les tâches quotidiennes. Les solutions de répit peuvent apparaître comme des soutiens au maintien à domicile et offrir aux aidants les moyens de pouvoir « prendre soin d'eux » et de maintenir une vie sociale.

L'hébergement temporaire :

« L'hébergement temporaire est une formule d'accueil limitée dans le temps. Il s'adresse aux personnes âgées dont le maintien à domicile est momentanément compromis du fait d'une situation de crise : isolement, absence des aidants, départ en vacances, travaux dans le logement etc. Il peut également s'utiliser comme premier essai de vie en collectivité avant l'entrée définitive en établissement ». Avant l'entrée, un dossier de pré admission est à remplir. Il comprend une partie médicale à faire compléter par le médecin traitant. Le dossier est ensuite étudié par une commission d'admission.

• Public accueilli :

toute personne âgée, mais surtout les personnes âgées dépendantes.

• Les aides financières (cf. Fiche correspondante) :

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie, dans une limite de 60 jours par an pour le département de la Gironde,
- Le Plan d'Actions Personnalisé de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie,
- Certaines aides des caisses de retraite.

• Les lieux ressources :

Pour obtenir les listes et tarifs journaliers des établissements ainsi que le dossier médical de pré admission, vous pouvez vous adresser au Centre Local d'Information et de Coordination.

L'accueil de jour :

Les structures d'accueil de jour reçoivent une ou plusieurs fois par semaine des personnes vivant à domicile et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Grâce aux diverses activités de stimulation (gymnastique douce, musicothérapie, ateliers mémoire.), la personne conserve une vie sociale et retrouve des moments de plaisir. Cette prise en charge non médicamenteuse permet un ralentissement des effets de la maladie. Par ailleurs, "l'aidant" peut souffler et s'occuper de lui même. Il bénéficie d'une aide et d'un soutien psychologique précieux de la part des intervenants de la structure.

L'accueil de jour améliore ainsi le maintien à domicile et prépare à une éventuelle entrée en établissement d'hébergement.

• Les aides financières (cf. Fiche correspondante) :

- L'A.P.A. participera sur le tarif hébergement journalier. Le tarif dépendance est pris en charge en totalité par l'A.P.A., sauf dans le cadre des GIR 5 et 6 (à la charge de la personne).
- Le Plan d'Actions Personnalisé de la C.R.A.M.A.,
- Pour les transports, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) peut financer :
 - 10€ par jour d'accueil pour les accueils de jour autonomes (décret N°2007-661 du 30 avril 2007).
 - 8.22€ par jour d'accueil pour les accueils de jour rattachés à un E.H.P.A.D. (décret N°2007-827 du 11 mai 2007).

• Les lieux ressources :

Pour obtenir la liste des lieux d'accueil de jour et les tarifs appliqués, vous pouvez vous adresser au Centre Local d'Information et de Coordination.

Les séjours vacances :

Ces séjours offrent aux familles un temps de partage et de détente qui leur permet de rompre avec le quotidien souvent difficile. Ils sont l'occasion pour la personne âgée dépendante et son proche de partir à nouveau en vacances ensemble. Ils offrent des temps de répit, de formation et de stimulation. D'une durée de quelques jours à quelques semaines, ils accueillent des couples, formés d'un malade et de son aidant principal et favorisent la création de liens en offrant un soutien aux personnes touchées par la maladie d'un proche. Il leur est proposé des activités diverses et variées, seul ou en couple.

• Les aides financières :

- Fond spécial France Alzheimer (s'il s'agit d'un séjour France Alzheimer),
- Le Plan d'Aide Personnalisée de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Aquitaine,
- Se renseigner auprès des caisses de retraite

• Les lieux ressources :

- France Alzheimer et son livret de séjours vacances
- L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances et ses « Séniors en Vacances »
- Le service d'action sociale des caisses de retraite
- Le Centre Local d'Information et de Coordination

Association de bénévoles pour aider les aidants familiaux :

L'objectif est d'assurer à l'aidant un moment de répit afin qu'il puisse réaliser des activités en dehors de chez lui (aller au cinéma, faire ses courses, participer à un club...).

Pour cela des bénévoles formés prennent en charge la personne dépendante à son domicile, le temps de l'absence de son proche.

Les bénévoles ont la possibilité de joindre une psychologue référente en cas de situation difficile.

Association d'aide aux aidants du Pavillon
45 cours du Maréchal Gallieni - 33000 BORDEAUX
Tél. : 05 57 81 24 79 - Email : aidants.pavillon@laposte.net